



Ateliers d'anthropologie

Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

36 | 2012
Pratiques d'archives

Matière à controverse

La polémique autour de l'édition des Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban

Grounds for Controversy: the Argument Surrounding the Publication of Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban

Candice Raymond



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/9042>

DOI : 10.4000/ateliers.9042

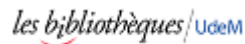
ISBN : 978-2-8218-1322-9

ISSN : 2117-3869

Éditeur

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal



Référence électronique

Candice Raymond, « Matière à controverse », *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], 36 | 2012, mis en ligne le 14 mai 2012, consulté le 30 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/9042> ; DOI : 10.4000/ateliers.9042

Ce document a été généré automatiquement le 30 octobre 2019.



Ateliers d'anthropologie – Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Matière à controverse

La polémique autour de l'édition des Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban

Grounds for Controversy: the Argument Surrounding the Publication of Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban

Candice Raymond

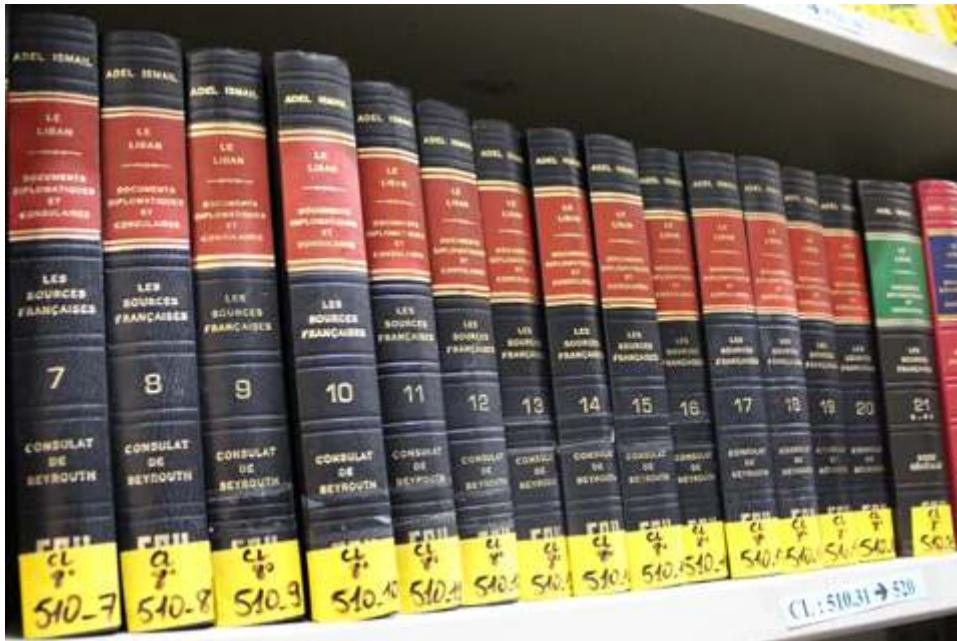
- 1 Ancien ambassadeur du Liban, Adel Ismail a marqué l'histoire récente de l'historiographie libanaise en publiant à partir de 1975 plus de quarante-cinq volumes de *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours*¹. Initié dans les années 1950, le microfilmage de ces documents conservés dans des fonds d'archives européens fut soutenu par les autorités officielles libanaises qui chargèrent ensuite Adel Ismail de leur édition et de leur publication. Mais en 1980, alors qu'une vingtaine de volumes avaient déjà été publiés, parut un opuscule signé par Antoine Hokayem, professeur d'histoire à l'Université libanaise², qui procéda à une attaque en règle du travail éditorial d'Adel Ismail. La controverse, dans le contexte de la guerre civile libanaise, prit rapidement le tour d'une polémique à forte charge politique et confessionnelle, sembla s'éteindre, puis rebondit à la fin des années 1990 lorsque Adel Ismail, une fois déchargé de ses fonctions diplomatiques, se décida à publier une mise au point incisive.
- 2 Cette polémique, qui a débouché sur trois procédures judiciaires différentes, s'est développée autour d'enjeux à la fois historiographiques, politiques et économiques en rapport avec l'inscription des documents dans des dispositifs éditoriaux spécifiques. Qu'il s'agisse d'une ambition d'érudition scientifique et d'édification nationale, de l'apposition d'objectifs politiques de préservation du vivre-ensemble entraînant l'euphémisation voire la censure des textes, ou de considérations plus prosaïques relatives à la vente des volumes publiés, les logiques à l'œuvre dans la production des *Documents diplomatiques* ont été multiples. Les divers écrits auxquels la polémique a elle-même donné lieu de la part de ses principaux protagonistes, dans lesquels documents originaux et publiés ont été réinsérés dans de nouveaux dispositifs éditoriaux, ont eux aussi relevé de considérations à la fois scientifiques et politiques. Identifier les formes de manipulation auxquels ces

documents ont été soumis, depuis leur collecte jusqu'à leur usage polémique, permettra d'étudier leurs modes d'articulation avec les différentes logiques que je viens d'évoquer. Mon hypothèse est, d'une part, qu'il existe une étroite corrélation entre les modes formels de représentation de ces documents, les visées assignées aux différents ouvrages produits par les acteurs de la controverse et le type de légitimité dont ces derniers se revendiquent ; d'autre part, que la configuration matérielle des dispositifs éditoriaux adoptés est productrice d'effets jouant un rôle déterminant dans le déroulement du processus polémique.

Les *Documents diplomatiques*, monument de l'histoire nationale libanaise

- 3 Créée sous le Mandat français comme Service des Antiquités du Haut-Commissariat pour le Liban et la Syrie, la Direction générale libanaise des Antiquités (DGA) s'intéressa très tôt, outre aux antiquités à proprement parler, aux documents historiques relatifs à l'histoire libanaise. L'émir Maurice Chéhab, curateur du Musée national à partir de 1928 puis directeur des Antiquités jusqu'en 1982, fut en effet le promoteur, dès les années 1930, d'une politique de collecte et d'édition de documents d'archives à laquelle présidait, dès l'origine, une double ambition scientifique et patrimoniale. Ce fut sous le signe d'une certaine vision « libaniste »³ de l'histoire du Liban que se situa toute l'entreprise du directeur des Antiquités : le patrimoine archivistique collecté — archives privées des « grandes familles », registres administratifs de la *qâ'imaqâmiyya* chrétienne et de la *mutasarrifiyya*⁴ — incarnait la mémoire du Mont-Liban émiral et du proto-État libanais, ses coordonnées délimitaient le territoire symbolique de la mémoire officielle de l'État libanais contemporain⁵.
- 4 Ce fut donc assez naturellement que l'émir Maurice Chéhab se fit le parrain de l'entreprise de collecte dont Adel Ismail fut l'initiateur dans les années 1950, alors qu'il préparait à la Sorbonne une thèse de doctorat consacrée aux conflits intercommunautaires ayant frappé le Mont-Liban au milieu du XIX^e siècle (Ismail, 1956). D'après le récit qu'Adel Ismail publia ultérieurement — une fois la polémique engagée —, ce fut au cours de la préparation de son doctorat que Louis Massignon lui suggéra de compiler systématiquement et d'envisager la collecte de tous les documents diplomatiques français relatifs au Liban, lui facilitant ensuite l'accès auprès des responsables des Archives françaises (Ismail, 1998 : 29 et sq.). Entre-temps, Adel Ismail fut mis en contact avec Maurice Chéhab, qui le chargea de faire microfilmer les documents pour le compte de la DGA. Par la suite, il fut fait de même avec les archives espagnoles et italiennes, lorsque Adel Ismail, devenu diplomate, se trouva résider dans ces pays.
- 5 En 1974, un accord fut conclu entre la DGA et Adel Ismail pour que ce dernier procède à l'édition et à la publication des documents collectés. Pas moins de quarante-cinq volumes de *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours* furent donc publiés à partir de 1975 par la maison d'édition créée à cet effet par Adel Ismail et dénommée de manière fort évocatrice « Éditions des œuvres politiques et historiques ». Chacun de ces volumes comprend la retranscription d'un ensemble de rapports, de dépêches et de mémoires d'ambassadeurs et de consuls, ou produits par leurs services. Il ne s'agit pas, nous informe Adel Ismail, d'une publication

intégrale de tous les documents pertinents qui « dépasserait toute possibilité matérielle », mais d'un « choix sélectif de documents que nous présentons in-extenso et dans leur ordre initial de classement » (Ismail, 1975 : xvii). Les caractéristiques matérielles de l'édition (reliure imitation pleine peau, dos nervé orné de dorures, choix des couleurs rouge et noir, papier de qualité) donnent à la collection un air de ressemblance tant avec les grands ouvrages de l'érudition classique qu'avec les recueils encyclopédiques ou juridiques : il s'agit d'une édition de prestige, emplie de solennité, destinée à trôner sur les étagères des bureaux officiels plutôt qu'à disparaître dans l'obscurité des réserves des bibliothèques universitaires.



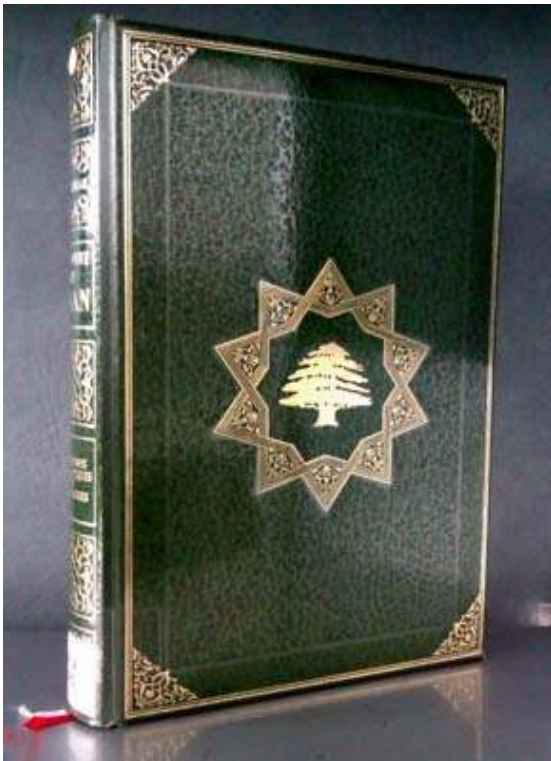
ILL. 1 – Premiers volumes des *Documents diplomatiques* d'Adel Ismail*

- 6 Ces caractéristiques, de même que la mise en avant (sur la page de garde et par le biais d'une préface) du parrainage par l'émir Maurice Chéhab d'une initiative éditoriale qui demeure sur le plan juridique l'initiative d'une maison d'édition privée, ainsi que le nombre impressionnant de volumes publiés et dont plusieurs centaines d'exemplaires étaient achetés par l'État et redistribués aux personnalités politiques et de la haute fonction publique, attribuent tacitement à ces recueils de documents un statut de monument. Selon Krzysztof Pomian, en effet,

[les] œuvres produites pour être reconnues monuments ont toutes, à un degré éminent, les caractères qu'on vient d'énumérer : une matière souvent rare et précieuse, parfois durable ; des formes, couleurs ou textures issues d'un effort et d'une compétence hors du commun ; des dimensions qui les mettent à part ; des inscriptions ajoutées souvent et dont le graphisme s'écarte de celui des écrits usuels — autant de signes qui leur confèrent un statut exceptionnel, manifeste au premier coup d'œil. Tout aussi frappant est le fait que ces œuvres, si elles ne sont pas intentionnellement dépourvues de toute utilité, la subordonnent à leur destination première qui est de renvoyer à l'invisible : au passé qu'elles ont pour but de glorifier, à l'au-delà auquel elles rendent grâce ou dont elles appellent les faveurs, à l'avenir dans lequel elles doivent susciter l'admiration pour les hauts faits accomplis par leurs promoteurs (Pomian, 1992 : 166).

- 7 Or, l'ensemble des éléments signalés dans le cas des *Documents diplomatiques* d'Adel Ismail indique qu'il s'agit là moins d'un outil à destination des chercheurs que d'une tentative

monumentale de patrimonialisation de l'histoire nationale. Lui-même écrira d'ailleurs, à l'occasion de la publication d'une nouvelle série consacrée aux archives françaises de Nantes, que celle-ci « constitue une des pierres angulaires de l'édifice, si prestigieux, de l'histoire du Liban » (Ismail, 1996 : vi). L'édition à cinq mille exemplaires numérotés d'une série destinée « à la communauté libanaise mondiale et aux amis du Liban » accentue cette impression : ici, la reliure imitation pleine peau est de couleur verte, elle est ornée de dorures et de décorations en arabesques, avec un cèdre — emblème national libanais — apposé au milieu du plat avant. Détail d'importance : le dos de l'ouvrage comporte un titre résumé qui fait précéder le titre « Documents diplomatiques et consulaires » par la mention « Histoire du Liban », qui apparaît dès lors comme le véritable titre de la collection.



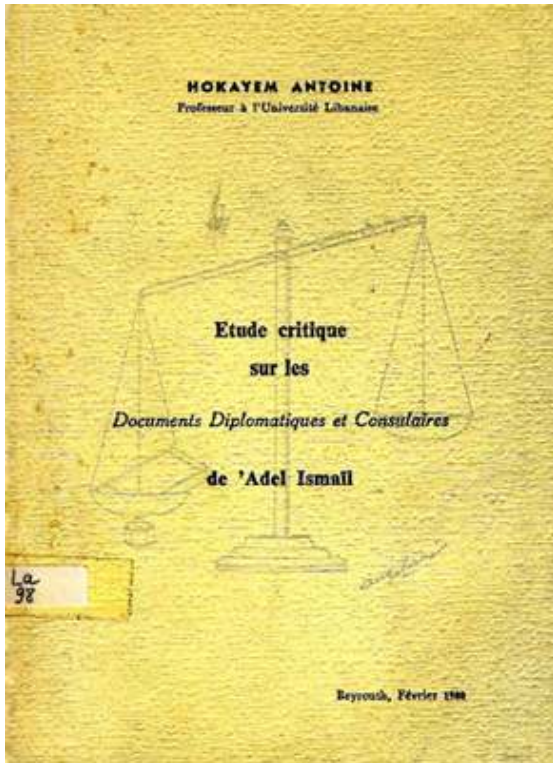
ILL. 2 – Édition des *Documents diplomatiques* destinée « à la communauté libanaise mondiale et aux amis du Liban » (cliché C. Jungen)

- 8 Car c'est bien d'une entreprise d'historiographie nationale qu'il s'agit, en dépit de la mention « et des pays du Proche Orient » que comporte le titre original (mention que la typographie de la page de titre fait d'ailleurs apparaître en très petits caractères, ce qui en illustre le caractère subsidiaire). Comme le précise Adel Ismail dans son introduction, « [l]'histoire se fait par les textes, affirmait Fustel de Coulanges. Encore faut-il que ces textes soient sûrs et dignes de foi, et qu'ils soient interprétés de façon à éclairer la vie d'une nation » (Ismail, 1975 : xix). À bien des égards, la collection pourrait être rapprochée des *Monumenta Historica* publiés par nombre d'États-nations européens au XIX^e siècle : ces imposantes « collections de sources écrites, non pas seulement proposées aux historiens et aux "écoles", mais visant aussi à instruire l'homme de bien, [...] à former le citoyen et à éclairer le politique » (Guyotjeannin, 2004 : 135-136) connurent un succès particulier auprès des États dont la construction nationale était un phénomène récent ou fragile. Avec plus d'un siècle de décalage, le jeune État libanais connaissait un destin marqué au sceau des mêmes préoccupations : quête d'unité et de reconnaissance,

édification d'une mémoire nationale, revendication d'une légitimité historique... À une différence près : les documents compilés n'avaient pas été produits par des ancêtres nationaux putatifs mais par ces fameuses grandes puissances accoucheuses du Liban moderne, et c'est en français, « langue anciennement dominante, culturellement légitimante »⁶, que furent publiés les volumes. L'édition permet ici de « nationaliser » des archives dont l'autorité tient moins au caractère allogène ou autochtone de ces documents qu'au statut de leurs producteurs : comme Adel Ismail, lui-même ambassadeur, le souligne, « [n]os documents sont des textes authentiques, émanant de personnalités particulièrement qualifiées par leurs titres ou leurs fonctions pour voir et témoigner : Grands-Vizirs, ministres, princes du Liban, ambassadeurs, consuls, officiers supérieurs de l'armée et de la marine, walis, grands prélats, hauts dignitaires des Cours européennes ou de la Sublime Porte » (Ismail, 1975 : xx). C'est probablement ce sentiment d'être investi d'une mission à vocation nationale et d'être pleinement habilité, par son double statut d'historien et d'ambassadeur, à s'en acquitter qui explique la réaction d'indignation d'Adel Ismail face aux accusations dont il fera l'objet⁷.

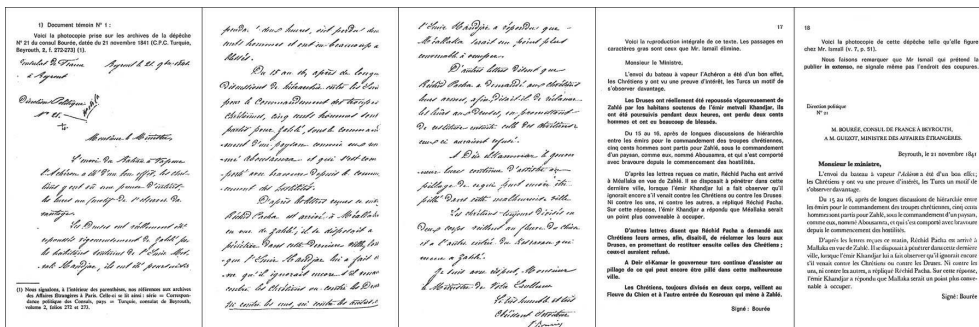
Premier temps de la polémique : le réquisitoire d'Antoine Hokayem

- 9 En février 1980, alors qu'une vingtaine de volumes de correspondances des consulats français à Saida, Tripoli et Beyrouth avaient déjà été publiés, parut une *Étude critique sur les documents diplomatiques et consulaires d'Adel Ismail* signée par Antoine Hokayem, professeur d'histoire à l'Université libanaise (Hokayem, 1980). Hokayem, qui avait lui-même été amené à travailler en France sur les originaux de ces documents, y procédait à une attaque en règle du travail éditorial d'Adel Ismail. La critique consistait tout d'abord à s'interroger sur les critères adoptés pour opérer sa sélection dans la masse initiale de documents, Hokayem n'hésitant pas à qualifier son choix d'« arbitraire », voire d'« orienté » (*ibid* : 40 et 43)⁸. Surtout, ce que Hokayem reprochait, preuves à l'appui, à Ismail, c'était d'avoir effectué sans les signaler des coupes substantielles dans les textes reproduits (élaguant des passages relatifs aux combats druzo-maronites, à des pillages et à d'autres formes d'exactions, aux indemnités dues par les druzes à l'issue de la guerre civile de 1841, etc.) alors qu'il annonçait en introduction du premier volume avoir reproduit les documents *in extenso*. Il l'accusait enfin d'avoir supprimé certaines expressions et même d'avoir ajouté ou changé certains termes ou formules (par exemple, « les chrétiens » changé en « les populations », « les ennemis des chrétiens » changé en « les Turcs », etc.), tout ceci sans compter un certain nombre d'erreurs de nature technique qui s'étaient aussi glissées dans ce travail (erreurs de transcription ou de lecture, notamment de chiffres ; erreurs dans les références des documents).
- 10 Dans cette étude critique de Hokayem, le document d'archives n'est plus convoqué au titre de matériau de construction d'un monument national mais comme pièce à conviction dans la mise en accusation d'Ismail. L'illustration en couverture de l'ouvrage (une balance qu'un livre, placé sur l'un des deux plateaux, a déséquilibrée ; ill. 3) et l'expression utilisée par Hokayem pour désigner les documents d'archives qu'il reproduit dans le corps de son texte (« document-témoin ») attribuent au document un statut de preuve dans le sens le plus juridique du terme.



ILL. 3 – Couverture de l'Étude critique d'Antoine Hokayem (1980)

Car c'est bien à sa fonction probatoire que Hokayem fait appel, et d'une manière qui en décuple les effets, quand il propose un montage associant trois formes différentes prises par le document d'archives : une reproduction photocopiée du document original, une transcription intégrale du même document faisant apparaître en gras les passages supprimés par Ismail, et enfin une reproduction photocopiée de la transcription publiée initialement par Ismail (ill. 4). Le fait que Hokayem ait choisi ce dispositif (alors qu'il aurait pu s'en tenir à la transcription intégrale pour indiquer l'existence et la teneur des coupes) suggère que la force « autoritative » du document d'archives implique à la fois son contenu et la forme qu'il revêt. Car la photocopie est un procédé qui restaure le document dans son intégrité visuelle, lui rendant son caractère d'authenticité, voire la sacralité que le document d'archives, intouchable, revêt pour nombre d'historiens formés, à la suite de l'école méthodique, dans le culte du document⁹.



ILL. 4 – Montage documentaire (Hokayem, 1980 : 14-18)
[cliquer sur original pour lire le document]

- 11 Bien que l'attaque fût rude et que le ton de la réaction du professeur Hokayem contrastât avec la relative retenue s'imposant le plus souvent dans les débats entre universitaires,

l'affaire ne semblait pas, jusque-là, sortir du domaine de la controverse académique. C'est sur ce plan qu'Antoine Hokayem affirmait placer le débat, disant s'être décidé à « publier cette étude par devoir envers [son] métier d'historien » (*ibid.* : 9), qui requiert rigueur et déontologie. Mais les choses se corsèrent (et se politisèrent) quand, deux mois plus tard, l'étude fut publiée¹⁰ dans *Le Réveil*, quotidien affilié au parti phalangiste¹¹, inaugurant une campagne de presse virulente. Cette publication signale un déplacement de l'espace de la controverse : des milieux de « spécialistes » ou de « professionnels » au nom desquels Antoine Hokayem affirme s'exprimer et au sein desquels son opuscule est destiné à circuler, vers l'espace public dans son ensemble, auquel un quotidien à grand tirage donne hypothétiquement accès. Ce changement d'échelle et de lieu apparaît comme un moment clé du déroulement d'une controverse devenue polémique, puisque s'il ne change pas le type de capital symbolique — le capital scientifique du professeur d'université — sur lequel l'accusation prend appui, il n'en modifie pas moins la nature du procès fait à Ismail en transformant le public sollicité pour juger de l'affaire¹². Pourtant, en dépit des remous suscités dans les milieux académiques et politiques, aucune mise au point officielle ne fut faite, les autorités concernées (DGA et ministère des Affaires étrangères) ayant apparemment laissé la polémique s'éteindre d'elle-même tout en permettant à Adel Ismail de continuer ses publications. Ce dernier publia quelques volumes supplémentaires avant d'interrompre la publication en 1983¹³.

Une guerre froide éditoriale

- 12 Quant à Antoine Hokayem, il adopta une nouvelle politique, celle de la pédagogie par l'exemple. Dans la foulée de la polémique, il créa, avec trois collègues historiens et politologues de la section est de l'Université libanaise, sa propre maison d'édition. Et il inaugura en 1981 une collection intitulée « L'histoire par les documents », avec un recueil de textes tirés des archives françaises et anglaises portant sur la période décisive de 1914-1920. Dans leur avant-propos, les auteurs de cet ouvrage soulignent qu'il « ne s'agit pas là d'une publication systématique des documents d'archives qui se rapportent à cette période ni de ceux qui traitent de l'histoire de toutes les provinces susmentionnées. Il s'agit plutôt d'un choix de textes fondamentaux tirés pour la plupart des archives de France et de Grande-Bretagne qui éclaircissent certaines questions historiques clefs » (Bitar et Hokayem, 1981 : ix). Cette précision éclaire toute la distance qui sépare l'œuvre monumentale d'Adel Ismail de ce recueil de textes de petit format, conçu par des professeurs soucieux de doter leur profession d'outils pédagogiques pratiques et maniables (à peine plus grand qu'un livre de poche et muni d'une couverture souple, ce recueil peut facilement être transporté et feuilleté par les professeurs et leurs étudiants).
- 13 Dans le même esprit, mais visant cette fois-ci non plus un public professoral et étudiant mais un public de chercheurs confirmés, Hokayem publia en 1984, dans un numéro de *Dirâsât* (revue publiée par la faculté de Pédagogie de l'UL) consacré aux archives de l'histoire du Liban, un article intitulé « Le Liban du XIX^e siècle dans les archives du ministère des Affaires étrangères de France. Guide à l'intention des chercheurs ». Il récidiva en 1988 en publiant, dans sa propre maison d'édition, un guide concernant cette fois-ci l'ensemble des provinces arabes de l'Empire ottoman (Hokayem, 1988). La forme du « guide », par sa technicité (classement raisonné des rubriques, usage d'une nomenclature spécialisée, complétude du référencement, etc.), met en œuvre des valeurs propres à la profession, à qui s'adresse Hokayem. En faisant montre de sa rigueur

dans le recensement des fonds et de la connaissance approfondie qu'il en a, tout en suggérant incidemment qu'il vaut mieux se rendre aux archives à Paris que de se contenter des mauvaises éditions d'Ismail, il invoque tacitement une légitimité scientifique faisant défaut à ce dernier. En s'adressant aux chercheurs — ses pairs —, il se pose comme initié se chargeant de les introduire dans un domaine dans lequel il s'affirme comme spécialiste, disqualifiant implicitement Adel Ismail et ses ouvrages destinés à d'autres publics qu'à celui des « professionnels ».

- 14 Ce dernier, quant à lui, reprit en 1990 son travail éditorial en publiant avec son frère Mounir, lui-même historien et son associé au sein des Éditions des œuvres historiques et politiques, deux volumes de documents diplomatiques français traduits en arabe. Censés inaugurer deux nouvelles collections¹⁴, les deux volumes sont préfacés respectivement pour le premier opus par Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, et Nagib Sadaqa, ambassadeur du Liban, et pour le second par Edgard Pisani et Salim al-Hoss, à l'époque président de l'Institut du Monde Arabe et Premier ministre libanais. Par le biais de ces préfaces, Adel Ismail recourt à un autre type de capital symbolique que celui mobilisé par Antoine Hokayem : c'est à des noms prestigieux, issus du monde politique et administratif, et non à des grands noms de la discipline historique, qu'Ismail a systématiquement confié le soin de préfacer ses ouvrages. Puis en 1992, Adel Ismail publia à son tour un guide concernant l'ensemble des pays arabes dans les archives diplomatiques françaises, dont il y a tout lieu de penser qu'il représentait une réplique aux guides publiés par Hokayem. Il s'agissait ici d'un guide thématique, financé dans le cadre du plan *Arabia* de l'UNESCO auquel Adel Ismail participait en tant que représentant du Liban. Enfin, en 1994, année qui vit la disparition de Maurice Chéhab, il reprit la publication de la collection des *Documents diplomatiques*, avec la sortie du trente-troisième volume, dédié à la mémoire de l'émir.

Second temps de la polémique : la contre-offensive à retardement d'Adel Ismail

- 15 Dix-huit ans après la parution de l'opuscule accusateur d'Antoine Hokayem, la polémique rebondit. Si les raisons de sa résurgence demeurent obscures, il est probable qu'Adel Ismail ait été motivé par le désir, longtemps refoulé et enfin assouvi, de s'exprimer publiquement sur une affaire qu'il considéra vraisemblablement comme attentatoire à sa réputation. C'est ainsi qu'en 1998, dans la foulée d'une conférence organisée en son honneur à l'Université libanaise, Adel Ismail publia un ouvrage intitulé, un peu pompeusement, *Azma al-fikr al-lubnâni fi kitâba al-târîkh wa fi tawthîqih* [Crise de la pensée libanaise en matière d'écriture et de documentation de l'histoire du Liban]. Il y développa sa propre version des faits, répondant point par point aux critiques formulées par Hokayem.
- 16 Dans le cadre de cette longue entreprise de justification, Adel Ismail exposa le processus qui avait mené à la sélection des documents, en insistant sur le fait que les choix et les coupes effectuées furent déterminés non par des considérations idéologiques ou confessionnelles, mais au contraire par la volonté des autorités libanaises (Affaires étrangères et DGA) d'écarter tout élément susceptible d'attiser les tensions intercommunautaires. Il produisit pour preuve une lettre en date du 27 août 1974 où le ministre des Affaires étrangères de l'époque lui rappelait la nécessité de faire attention au

choix des textes de manière à respecter la dignité des personnes et leur vie privée, l'inviolabilité (*harâma*) des religions et des confessions, et les fiertés communautaires (lettre reproduite en photocopie dans Ismail, 1998 : 62). Le ministre l'enjoignait ainsi « d'appliquer toutes les règles scientifiques et les fondements de l'histoire, dans le cadre du respect de la dignité du citoyen et loin de tout sujet diffamant dont le rappel n'enrichit en rien l'histoire du Liban et dont la suppression n'est pas appauvrissante » (*ibid.*). À cet égard, Ismail insista longuement sur la pratique du « livre blanc » britannique ou du « livre jaune » français, ces recueils sélectifs de documents publiés par un gouvernement afin d'établir une mise au point sur son action ou de préparer la prise de décisions politiques¹⁵. Cette pratique aurait inspiré les commanditaires du travail éditorial d'Ismail (étant entendu néanmoins que toute licence fut laissée à ce dernier dans la mise en œuvre des principes de censure décidés de concert). Il reproduisit pour appuyer son propos un dispositif éditorial associant photocopies d'originaux et photocopies de retranscriptions semblable à celui utilisé par Antoine Hokayem, mais cette fois-ci pour montrer les coupes effectuées par le ministère français des Affaires étrangères lui-même dans les documents diplomatiques qu'il publia à la suite des événements de 1860¹⁶. Le choix par Ismail de cette présentation formelle a probablement été déterminé par le recours antérieur de Hokayem au même procédé, ce en quoi l'on peut voir un effet propre au processus dialogique de la polémique.

- 17 Un autre aspect de la défense d'Adel Ismail réside dans une contre-accusation portée à l'encontre de ses détracteurs : toute la campagne aurait été orchestrée par un groupe de personnes, « des membres du clergé et ceux qui leur sont proches » (Ismail, 1998 : 63), qui n'auraient eu de cesse de s'opposer à un projet confié à un musulman alors qu'ils se considéraient, en tant que maronites, comme les seuls dépositaires légitimes de la mémoire historique libanaise. Adel Ismail relata à ce propos une série d'épisodes (tentatives de pression, démarches entreprises au plus haut niveau de l'État, campagnes médiatiques, tentatives d'infiltration de son équipe de travail, etc.) impliquant des moines de l'Université Saint-Esprit de Kaslik¹⁷, des historiens de la section est de l'Université libanaise, voire des chefs de guerre. En portant de telles accusations, Adel Ismail retournait le grief de politisation que lui avait adressé Antoine Hokayem et l'augmentait d'un caractère confessionnel explicite, se réclamant quant à lui de la raison d'État.

Le réquisitoire réajusté d'Antoine Hokayem

- 18 Certains des épisodes rapportés par Adel Ismail furent implicitement confirmés par Antoine Hokayem lui-même dans un nouvel ouvrage publié en 1998 en réponse à cette relance de la polémique. Dans *Manhajiyya 'Adil Ismâ'il fî nashr al-wathâ'iq al-dublûmâsiyya wa al-qunsuliyya. Dirâsa taqwîmiyya* [La méthodologie d'Adel Ismail dans l'édition des documents diplomatiques et consulaires. Étude évaluatrice], Hokayem n'ajouta sur le fond que peu d'éléments nouveaux à son argumentaire, se contentant le plus souvent de multiplier les exemples et de démonter les justifications *a posteriori* d'Ismail. La principale innovation réside dans le choix de la langue, l'ouvrage étant publié en arabe et non plus en français, de sorte à pouvoir être soumis à l'appréciation de l'ensemble de la communauté intellectuelle et politique libanaise. Par ailleurs, il peaufina, en améliorant la mise en page, son dispositif de montage des « documents-témoins », dont la traduction en arabe (*wathîqa-hujja*) confirme qu'il s'agit bien là de documents entendus comme éléments de preuve de nature juridique (*hujja*). Adel Ismail adoptait quant à lui,

pour désigner les documents qu'il reproduisait sous forme photocopiée dans *Azma al-fikr al-târîkhî*, un vocable typique du champ lexical administratif, le terme arabe *mustanad*, dont l'étymologie suggère qu'on aurait là affaire à des « documents d'appui » ou à des « documents de référence » plus qu'à des « documents-témoins » ou des « documents-preuves ».

- 19 Mais le contexte avait changé, et pour Hokayem, il ne s'agissait pas d'une simple répétition sous forme traduite de son précédent réquisitoire. Il saisit aussi l'occasion pour épurer son propos de toute remarque pouvant étayer l'accusation de politisation que lui avait renvoyée Ismail. Pour Hokayem, ce n'était ni « la pensée historique » ni « l'écriture de l'histoire » qui étaient en cause, mais seulement la « méthodologie », comme en témoigne le titre qu'il adopta pour son ouvrage face à celui choisi par Ismail. Il s'efforçait ainsi de replacer le débat sur le plan purement scientifique, voire presque technique, accusant à son tour Adel Ismail d'avoir transformé une controverse purement académique en une polémique politique et confessionnelle¹⁸.
- 20 En guise d'épilogue, la parution en 2003 d'un nouveau recueil de documents français portant cette fois-ci sur la période du Mandat, publié par Antoine Hokayem et deux collègues historiens de la section est de l'UL (Bou Malhab-Atallah, Charaf et Hokayem, 2003), permet d'apporter un dernier éclairage sur la dimension économique des enjeux de la querelle¹⁹. Une accusation portée à l'encontre d'Adel Ismail par ses détracteurs, peu présente dans les traces écrites de la polémique mais que j'ai entendue à plusieurs reprises lors d'entretiens avec des acteurs ou témoins de la polémique, touche aux motifs économiques qui auraient présidé à l'entreprise éditoriale des frères Ismail. Il a par exemple été reproché à ces derniers d'avoir multiplié le nombre de volumes à publier, et donc le nombre de volumes vendus à leur client captif, l'État libanais, en limitant le nombre de documents publiés dans chaque volume, sous couvert d'une édition de prestige. Or, pour un volume de taille similaire, là où Adel Ismail publiait une centaine de documents, Antoine Hokayem et ses collègues en publiaient sept cents, en réduisant les marges, resserrant la typographie et imprimant sur du papier plus fin. À nouveau, la pratique éditoriale était utilisée comme mode non discursif de réplique, réplique dont le contenu était signifié par la matérialité même du produit éditorial. La quantité de documents reproduits fut avancée ici comme critère d'évaluation de l'intérêt objectif de la publication et, ultimement, du caractère « désintéressé » de l'entreprise, partant de son « sérieux », toutes qualités inscrites dans l'ethos de la profession historique. Le fait que cette accusation soit portée dans le cadre d'entretiens et non à travers les textes publiés au cours de la polémique participe d'une même logique : la mention des enjeux les plus prosaïques, contraire justement à cet « ethos universitaire » prisant le désintéressement, serait considérée comme un « coup bas » et ne servirait guère celui qui l'aurait porté. Que ces enjeux économiques puissent s'avérer suffisamment déterminants pour se retrouver au cœur de deux procédures judiciaires sur les trois occasionnées par le différend²⁰ ne suffit pas à affranchir le polémiste d'un impératif qui caractérise le plus souvent les controverses académiques : l'euphémisation ou l'occultation de la dimension économique de leur dispute.

*

* *

- 21 Les trois décennies au cours desquelles s'est déroulée cette polémique ont vu se démultiplier les projets éditoriaux et s'accumuler les publications, les séquences de prise de position écrites dans des ouvrages ou dans la presse s'articulant à des séquences où l'édition de recueils d'archives ou de guides a tenu lieu de réplique tacite. Celles étudiées ici ont permis d'identifier différents effets produits à partir du document d'archives selon le dispositif éditorial dans lequel il se trouve inséré : effet monumental lorsqu'il s'agit de la collection des *Documents diplomatiques* d'Adel Ismail ; effet probatoire impliquant une fonction « autoritative » du document d'archives quand celui-ci est convoqué sous forme photocopiée par Antoine Hokayem ; effet argumentatif ou rhétorique quand l'usage éditorial du document vient étayer l'argumentation des acteurs de la polémique. Qu'ils soient consciemment recherchés ou non, ces effets sont actualisés à travers des dispositifs éditoriaux dont la matérialité fait varier le degré d'intensité. Le produit d'édition lui-même (le livre, la collection) n'est donc pas seulement le support matériel de la joute verbale, il en devient l'un des protagonistes dans la mesure où sa matérialité même ajoute du signifiant au signifié textuel. Il est un « actant », diraient les théoriciens de l'acteur-réseau.

BIBLIOGRAPHIE

BITAR, Marie-Claude et HOKAYEM, Antoine

1981 *L'Empire ottoman, les Arabes et les grandes puissances, 1914-1920* (Beyrouth, Éditions universitaires du Liban).

BOU MALHAB ATALLAH, Daad, CHARAF, Jean et HOKAYEM, Antoine

2003 *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du Mandat, 1914-1946, t. 1 : Le démantèlement de l'Empire ottoman et les préludes du mandat : 1914-1919* (Beyrouth/Paris, Éditions universitaires du Liban/L'Harmattan).

CHOUËIRI, Youssef

[1989] 2003 *Modern Arab historiography. Historical discourse and the nation-state* (Londres et New York, Routledge).

FIRRO, Kais

2003 *Inventing Lebanon. Nationalism and the State under the mandate* (Londres et New York, I. B. Tauris).

GUYOTJEANNIN, Olivier

2004 Les grandes entreprises européennes d'édition de sources historiques des années 1810 aux années 1860, in B. Delmas et C. Nougaret (éd.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle* (Paris, Droz) : 135-170.

HOKAYEM, Antoine

1980 *Étude critique sur les Documents diplomatiques et consulaires de `Adel Ismail* (Beyrouth, s.e.).

1988 *Les provinces arabes de l'Empire Ottoman aux Archives du ministère des Affaires étrangères de France, 1793-1918* (Beyrouth, Éditions universitaires du Liban).

1998 *Manhajiyya `Adil Ismâ`il fî nashr al-wathâ`iq al-dublûmâsiyya wa al-qunsuliyya. Dirâsa*

taqwîmiyya [La méthodologie d'Adel Ismail dans l'édition des documents diplomatiques et consulaires. Étude évaluatrice] (Beyrouth, Éditions universitaires du Liban).

LANGLOIS, Charles-Victor et **SEIGNOBOS, Charles**

[1898] 1992 *Introduction aux études historiques* (Paris, Éditions Kimé).

ISMAIL, Adel

1956 *La question druze entre 1840 et 1861*, thèse d'État en histoire, université de la Sorbonne.

1975 *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours*, 1^{re} partie : *Les sources françaises*, t. 1 : *Consulat de Seyde 1670-1735* (Beyrouth, Éditions des œuvres politiques et historiques).

1994 *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours*, t. 33 : *Ambassade de France à Constantinople* (Beyrouth, Éditions des œuvres politiques et historiques).

1996 *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban et des pays du Proche-Orient du XVII^e siècle à nos jours. Correspondance commerciale*, t. VII : *Fonds de Nantes*, vol. I (Beyrouth, Éditions des œuvres politiques et historiques).

1998 *Azma al-fikr al-lubnânî fî kitâba al-târîkh wa fî tawthîqih* [Crise de la pensée libanaise en matière d'écriture et de documentation de l'histoire] (Beyrouth, Éditions des œuvres politiques et historiques).

LEMIEUX, Cyril

2007 À quoi sert l'analyse des controverses ?, *Mil neuf cent*, 25 (1) : 191-212.

POMIAN, Krzysztof

1992 Les archives. Du Trésor des chartes au Caran, in P. Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*, t. 3 : *Les France*, vol. 3 : *De l'archive à l'emblème* (Paris, Gallimard) : 163-233.

ROBERT, Valérie

2003 Polémiques entre intellectuels : pratiques et fonction, in V. Robert (éd.), *Intellectuels et polémiques dans l'espace germanophone* (Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle) : 11-59.

SALIBI, Kamal

1988 *A house of many mansions. The History of Lebanon reconsidered* (Londres, I. B. Tauris).

NOTES

1. Dans la suite du texte, cette collection d'ouvrages sera désignée par *Documents diplomatiques* (en italique).
2. Le Liban s'est doté dans les années 1950 d'une université nationale publique, l'Université libanaise (UL), qui s'est divisée géographiquement et confessionnellement aux premières années de la guerre civile. Est désignée comme étant « la section est » (où enseignait Antoine Hokayem) la branche de l'UL créée dans la partie chrétienne de Beyrouth.
3. Le libanisme, ou nationalisme libaniste, repose sur le credo d'une historicité plus ou moins longue d'une entité nationale libanaise distincte de son environnement syrien et arabe, fondant la légitimité d'un État indépendant. Il s'agit bien sûr d'un terme générique recouvrant plusieurs courants et variantes (cf. SALIBI, 1988 ; FIRRO, 2003).
4. Avant la création de l'État du Grand-Liban en 1920, le nom Liban (Jabal Lubnân, ou Mont-Liban) ne désignait historiquement que tout ou partie de la chaîne montagneuse s'étendant parallèlement à la Méditerranée entre Bécharré au nord et Jezzine au sud (soit environ la moitié du territoire national actuel). Sa partie méridionale fut placée à partir du XVI^e siècle sous l'autorité d'un émir, qui étendit son domaine jusqu'à englober la partie septentrionale. À la suite

du démantèlement de cet émirat, la montagne libanaise fut dotée par les Ottomans, entre 1842 et 1860, d'un régime politico-administratif dit de la « double-préfecture » (*al-qâ'imaqâmiyyatayn*), reposant sur la division des régions du Mont-Liban entre deux préfets druze et maronite. À la suite de violents affrontements intercommunautaires en 1860, les régions de la Montagne furent de nouveau réunies dans un gouvernorat autonome (la *mutasarrifiyya*) jusqu'à la première guerre mondiale et ses bouleversements.

5. À la veille du déclenchement de la guerre du Liban, en 1975, le catalogage de ces archives avait été entamé, mais il ne fut jamais achevé. Parallèlement, la DGA avait commencé l'édition de certaines pièces (registres de la préfecture chrétienne, correspondances économiques et sociales entre les *zu'amâ'* — élites politiques traditionnelles — du Mont-Liban). Déplacées pour des raisons de sécurité du Musée national (qui se trouvait sur la ligne de démarcation divisant Beyrouth) vers le palais de Beiteddine, dans la Montagne libanaise, ces archives furent saisies par les miliciens druzes lorsque ceux-ci s'emparèrent du palais et ne furent restituées à l'État libanais qu'en 1999. Depuis cette date, elles n'ont toujours pas été inventoriées et restent inaccessibles aux chercheurs. Il n'est donc pas possible de savoir si les microfilms collectés par Adel Ismail se trouvent encore dans les fonds de la DGA.

*. Nous tenons à remercier la bibliothèque Études contemporaines de l'IFPO Beyrouth pour nous avoir autorisée à photographier les illustrations 1, 3 et 4, et celle de l'IMA Paris pour l'illustration 2.

6. Dans cette édition, le statut et la fonction du français, langue de l'ancienne puissance mandataire et des élites politiques et culturelles locales, semblent en effet similaires à ceux de l'allemand ou du suédois dans les exemples d'entreprises éditoriales européennes évoqués par Olivier GUYOTJEANNIN (2004 : 169).

7. Lorsque paraissent ses premiers volumes de *Documents diplomatiques*, l'ambassadeur-historien compte déjà à son actif plusieurs publications relevant d'une même mission nationale. Signalons en particulier le petit livre de vulgarisation intitulé *Liban, histoire d'un peuple* (1965, trad. angl. 1972), commandité et diffusé par l'État libanais. Il s'agit d'une histoire dans la continuité du discours libaniste de l'État mais soigneusement recalibrée de sorte à ne point trop effaroucher les communautés musulmanes du pays. Lui-même musulman sunnite, Adel Ismail est originaire de l'Iqlîm al-Kharrûb, sur les contreforts du Mont-Liban, et il a longtemps partagé avec l'émir Maurice Chéhab, ou avec le Président Camille Chamoun à qui il doit en partie son rapide début de carrière, une sensibilité libaniste typique des grands commis de l'État.

8. Antoine Hokayem ne précise pas explicitement dans quel sens il reproche au travail d'Ismail d'être orienté, se contentant de multiplier les exemples sans en tirer de conclusions sur le fond. Cette manière de faire autorise des lectures ambivalentes, dont celle considérant ces exemples comme preuve du caractère confessionnel de l'orientation supposée d'Adel Ismail.

9. L'*Introduction aux études historiques* de Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS ([1898] 1992), ouvrage de référence de l'école méthodique, plaçait en effet le document d'archives au centre du procédé de connaissance historique. Les tâches de l'historien consisteraient principalement, dans leur entendement, à rechercher, protéger et organiser ces documents (heuristique), puis à leur appliquer ensuite certaines opérations analytiques (critique externe/interne) et synthétiques (confrontation, groupement, formulation des faits...). Asad Rustum, historien libanais considéré comme l'un des pères fondateurs de l'historiographie arabe moderne, s'est largement inspiré de cet ouvrage dans le cadre de son enseignement et pour son livre *Mustalah al-târikh* (1939), qui constitue le premier manuel de méthodologie historique en arabe (CHOUËIRI, [1989] 2003 : 129 et 167).

10. Dans les entretiens que j'ai eus avec les deux protagonistes, Adel Ismail m'a dit qu'il s'agissait d'un article de quatre pages, tandis que selon Antoine Hokayem il s'agissait de l'étude elle-même, publiée intégralement sans son accord. En dépit de leur divergence sur le format exact de cette publication, ceux indiqués suggèrent l'importance toute particulière accordée à l'affaire par la

rédaction du quotidien, qui apparaît dès lors comme un acteur important dans le déclenchement de la polémique. Sur le rôle des médias dans les processus polémiques, cf. ROBERT, 2003 : 33-36.

11. Parti appartenant, depuis le déclenchement de la guerre du Liban en 1975, au « Front libanais » qui regroupe les principales formations politiques chrétiennes engagées dans la lutte armée contre les organisations palestiniennes et leurs alliés libanais du « Mouvement national ».

12. Comme le souligne Cyril Lemieux, « les conflits qui nous sont présentés comme étant des “controverses” ont toujours une structure triadique : ils renvoient à des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge. [...] À l’intérieur de la “famille” des conflits triadiques, les controverses semblent se distinguer nettement par la composition très sélective du public qu’elles mobilisent. En effet, plus le public placé en position de juger d’un différend est strictement composé de pairs, c’est-à-dire d’individus auxquels chaque partie en désaccord peut reconnaître la même compétence distinctive au jugement que celle qu’elle se reconnaît, plus nous semblons disposés à parler de “controverse”. Mais qu’en revanche, le public sollicité s’élargisse au “plus grand nombre” — autrement dit, aux profanes et aux non-spécialistes — et la controverse prendra *de facto* un tour incontrôlable, tendant à se muer en ce que nous serons plutôt tentés de voir comme une “crise institutionnelle” » (LEMIEUX, 2007 : 195-196).

13. Lorsque la publication de la collection reprendra en 1994, l’éditeur justifiera cette interruption par les « difficultés provoquées par la guerre du Liban : insécurité, pénurie de papier, hausse intolérable des prix des produits destinés à l’imprimerie, hausse due, entre autres facteurs, à l’inflation et à la dévaluation de la monnaie libanaise... » (ISMAIL, 1994 : i).

14. La première est intitulée *Târikh Lubnân al-hadîth. Al-wathâ'iq al-diblâmâsiyya* [Histoire moderne du Liban. Les documents diplomatiques], mais sur les quinze volumes prévus dont la liste figure dans le premier volume, seul celui-ci paraîtra. La seconde collection s’intitule quant à elle *Al-sirâ' al-duwalî hawl al-mashriq al-'arabî* [Le conflit international autour de l’Orient arabe] et elle aussi ne donna lieu à la publication que d’un premier et unique volume.

15. En 1860, le ministère français des Affaires étrangères publia ainsi un recueil de documents diplomatiques comprenant un chapitre relatif aux « Affaires de Syrie », dans le contexte de l’intervention de l’armée française au Mont-Liban. C’est cet exemple qu’Adel Ismail développe pour sa défense.

16. Antoine Hokayem contestera cet argument dans sa réponse à Adel Ismail, en soulignant que, dans le cas d’un « livre jaune », ce sont les autorités productrices des documents qui décident de leur publication dans la foulée des événements dont ces derniers traitent, deux caractéristiques qui ne s’appliquent pas aux *Documents diplomatiques* d’Adel Ismail.

17. Université catholique privée fondée par les moines de l’Ordre libanais maronite en 1961 ; elle a accueilli en 1975 le siège du premier Front libanais (cf. note 11).

18. Dans son premier opuscule, s’il se défendait déjà de poursuivre une logique politique ou confessionnelle, il n’en laissait pas moins « aux lecteurs avertis le soin de tirer par eux-mêmes les conclusions qui s’imposent » (HOKAYEM, 1980 : 45) face aux choix d’un « politique égaré dans l’histoire » (*ibid.* : 60). Précisons par ailleurs que Hokayem avait fait préfacier son étude par un autre historien dont l’affiliation politique et la proximité avec l’un des principaux chefs de guerre de l’époque étaient connues. Du fait de ce marquage, son ouvrage prêtait d’autant plus le flanc aux accusations politiques.

19. Cet ouvrage, qui a été publié comme tome premier d’une collection, comprend sept cents documents tirés des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris et à Nantes, intégralement retranscrits et augmentés d’une introduction historique et d’une table thématique.

20. À ma connaissance, la polémique a donné lieu à trois procédures judiciaires différentes : entre Adel Ismail et l’État libanais pour rupture de contrat (lorsque ce dernier a cessé de lui acheter les nouveaux volumes publiés dans la collection), entre Adel Ismail et Antoine Hokayem

après une plainte pour diffamation de la part de ce dernier, puis en demande d'indemnités de la part d'Adel Ismail face à la mévente de ses recueils de documents. Il aurait été extrêmement intéressant de pouvoir consulter les dossiers juridiques constitués à cette occasion : j'y aurais probablement découvert d'autres formes de manipulation des mêmes documents et d'autres modes d'articulation entre les logiques scientifique, politique et économique à l'œuvre, relevant d'un jeu de normes et de règles propre au cadre juridique dans lequel la polémique s'est aussi déclinée.

RÉSUMÉS

Cet article a pour objet la polémique qui a opposé entre les années 1980 et 2000 Adel Ismail, historien et diplomate libanais ayant édité une vaste collection de documents diplomatiques français relatifs à l'histoire moderne du Liban, et Antoine Hokayem, historien universitaire à l'origine d'une critique virulente de ces publications et lui-même éditeur de recueils d'archives. L'analyse des différentes séquences du processus polémique vise à identifier les types de manipulation auxquels ces documents ont été soumis depuis leur collecte jusqu'à leur usage polémique et à étudier leurs modes d'articulation avec les logiques historiographiques, politiques et économiques qui en ont sous-tendu le développement. L'examen des dispositifs éditoriaux adoptés par les protagonistes de la polémique mettra en lumière leur rôle dans le déroulement de cette dernière et les effets produits par la matérialité même de ces dispositifs.

The subject of this article is the 1980-2000 controversy between Adel Ismail, a Lebanese historian and diplomat who has published a vast collection of French diplomatic documents relating to the modern history of Lebanon, and Antoine Hokayem, an academic historian behind a virulent critique of these publications, himself also the publisher of archive collections. The different stages of the controversy are analysed with the aim of identifying the types of manipulations to which these documents were subjected, from the time they were collected until they were used for polemical purposes, and to study the ways in which they connect with the historiographical, political and economic rationales that underlay their development. An examination of the editorial apparatuses adopted by the controversy's protagonists will shed light on their role in its development and the effects produced by the very materiality of these apparatuses.

INDEX

Keywords : archives, controversy, editing, historiography, publishing

Index géographique : Liban

Mots-clés : archives, controverse, édition, historiographie

AUTEUR

CANDICE RAYMOND

Doctorante, Centre d'études ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC), EHESS Paris/
CNRS/Collège de France
candice[point]ra[at]gmail[point]com